



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.05.27/01

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260527-DCM2026-0527-01-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

Séance du 27 mai 2026 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Marie GIACHERIO
Rapporteur : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, René NENNA, Aurélie RENO, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUBE, Charlène GRILLET, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER,

Excusés avec pouvoir : Laurence POTIER GABRION (Pouvoir à Nadège CHATEL), Pauline GUILLEMAILLE (Pouvoir à René NENNA), Laura GIACHERIO (Pouvoir à Marie GIACHERIO), Laurent TUDES (Pouvoir à Claire-Zoé BALAS)

Excusés sans pouvoir : Saïda HADDOUR, Clémence NICOLAUD

Conseillers votants : trente-un.

Objet : Election des membres de la Commission de Délégations des Services Publics (CDSP)

L'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les conditions de fonctionnement de la Commission de Délégations des Services Publics. Cette commission est en charge de l'analyse des dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre de concession publique.

Cette commission est composée pour une commune de 3 500 habitants et plus de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et
- par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin de liste (article D 1411-3 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D 1411-4).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

En outre, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants soit par vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, soit si le Conseil Municipal le décide à l'unanimité par vote à main levée.

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent le vote à main levée.

Conformément à l'article D 1411-5 du CGCT, le Conseil municipal a fixé par délibération en date du 8 avril 2026 les conditions de dépôt des listes candidates à la CDSP.

Au 7 mai 2026 à 17h00, trois listes ont été déposées :

LA ROCHE AUTREMENT

Titulaires

Isaac VALLEJO
Marie GIACHERIO
Clémence NICOLAUD

Suppléant(e)s

Théo LOMBARD
Nicolas ORSIER
Saïda HADDOUR

LA ROCHE ENSEMBLE

Titulaires

Valentin CARRY

Suppléant(e)s

Youri DERVIN

LA ROCHE !

Titulaires

Nadège CHATEL

Suppléant(e)s

Laurence POTIER GABRION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1411-1, L.1411-5, R.1411-1 et suivants, et L. 2121-21,

Vu la délibération n° DCM2026.04.08/05 en date du 8 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes de la CDSP,

Considérant la nécessité d'élire une commission de délégation de service public,

Membres titulaires

Nombre des votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (Suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,6

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LA ROCHE AUTREMENT	22	3	0	3
LA ROCHE ENSEMBLE	6	1	0	1
LA ROCHE !	3	1	0	1

Membres suppléants

Nombre des votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (Suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,6

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260527-DCM2026-0527-01-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
LA ROCHE AUTREMENT	22	3	0	3
LA ROCHE ENSEMBLE	6	1	0	1
LA ROCHE !	3	1	0	1

➤ **Le conseil municipal ELIT** la Commission de délégation de service public :

Titulaires : Isaac VALLEJO – Marie GIACHERIO – Clémence NICOLAUD Valentin CARRY – Nadège CHATEL

Suppléants : Théo LOMBARD – Nicolas ORSIER – Saïda HADDOUR – Youri DERVIN – Laurence POTIER GABRION

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 2 juin 2026
Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Marie GIACHERIO

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON



Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260527-DCM2026-0527-01-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026